

3^{ème} RALLYE CULTUREL NATIONAL

10 - 11 - 12 Juin 2022

Domaine du Lac Chambon
Murol – Puy-de-Dôme (63)

- Dossier d'inscription -



FNASCE
couleur passion



URASCE
Auvergne
couleur passion



ASClee 63
couleur passion



SOMMAIRE

Lettres de soutien.....	3
Les marques d'encouragement des Directeurs.....	3
Le mot de la Présidente fédérale.....	4
Le mot de la Présidente URASCE Auvergne.....	5
Le mot de la Présidente ASCEE 63.....	6
Informations touristiques.....	7
La région Auvergne-Rhône-Alpes.....	7
Le département du Puy-de-Dôme.....	7
Le village d'accueil, Murol.....	8
Informations pratiques.....	9
Plan de situation.....	9
Accès au site.....	10
Accueil.....	11
Hébergement.....	12
Restauration.....	12
Programme.....	13
Dispositions générales.....	14
Règlement applicable au rallye.....	15
Fiche d'inscription individuelle.....	19
Fiche d'inscription récapitulative.....	23
Personnes à contacter.....	25

LETTRES DE SOUTIEN

Les marques d'encouragement des Directeurs

Après deux éditions réussies en Dordogne et dans la Meuse, nous sommes honorés que le choix se soit porté sur le Puy-de-Dôme pour cette 3^{ème} édition du rallye culturel national, et nous serons très heureux de vous accueillir dans notre beau département.

Comme vous le découvrirez, ce choix s'accorde particulièrement bien avec les thématiques de transition écologique qui nous tiennent à cœur. Le Puy-de-Dôme est en effet un concentré de la diversité de notre beau pays et des enjeux auxquels il doit faire face.

Mêlant petites villes de caractère et espaces naturels remarquables paradis des randonneurs, agglomération active et paysages volcaniques millénaires, produits locaux fameux – ne manquez pas de déguster une truffade ! – et patrimoine historique, tourisme 4 saisons et cadre de vie prisé par ses habitants au quotidien, le Puy-de-Dôme recèle de nombreux contrastes et de nombreux trésors, que nous vous invitons à venir découvrir.

L'ASCEE 63 a préparé à votre attention un programme riche et varié, qui ne vous fera courir qu'un seul risque : vous donner envie de revenir.

Guilhem BRUN
Directeur DDT Puy-de-Dôme

La Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, qui compte près de 250 agents sur son site de Clermont-Ferrand, soutient bien évidemment ce projet.

Vous aurez l'occasion de découvrir une grande agglomération, Clermont-Ferrand, et des sites et lieux remarquables du département.

C'est une chance unique à saisir pour chacune et chacun des participants de connaître, en l'espace d'un grand week-end, ce qui fait le charme de l'Auvergne et du Massif Central.

Nul doute que les participants repartiront avec de beaux souvenirs en tête et des images pleins les yeux. Ne manquez pas cette opportunité de marcher sur les traces de Vercingétorix.

D'avance je vous souhaite la bienvenue au nom de la direction de la DREAL et de ses équipes.

Didier BORREL
Directeur Adjoint DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Permettez-moi ces quelques lignes pour remercier l'ASCEE 63 de cette initiative utile de rallye culturel qui se déroulera du 10 au 12 Juin prochain.

Compte-tenu des 2 années très "perturbées" que nous venons de vivre, je ne peux qu'encourager toutes les initiatives qui contribuent à nous retrouver tous ensemble.

Ne doutant pas que cette manifestation sera couronnée de succès.

Bien cordialement à toutes et à tous.

Olivier COLIGNON
Directeur DIR Massif central

Le mot de la Présidente fédérale

Le 3^{ème} rallye national culturel de la FNASCE sera organisé cette année, du 10 au 12 juin 2022, au bord du lac Chambon, au cœur d'un cirque de montagne situé entre le Massif du Sancy, la vallée de Chaudefour et Murol dans le Puy-de-Dôme (63).

L'ASCEE 63 et l'URASCE Auvergne vous accueilleront dans un paysage magnifique au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Cette nouvelle édition du rallye culturel sera placée sous le signe de la découverte d'un patrimoine architectural et historique avec ses joyaux romans et ses richesses archéologiques, dans un cadre naturel protégé et classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

En prime, rien ne vous empêchera de découvrir et savourer les spécialités auvergnates, comme les fromages, les charcuteries, les vins d'Auvergne et bien d'autres saveurs de ce terroir montagnard.

Je remercie Ornella MIMY, présidente de l'ASCEE 63 et de l'URASCE Auvergne, ainsi que toute son équipe d'Auvergnats, pour l'organisation de cette nouvelle édition du rallye culturel.

Je vous souhaite, à toutes et tous, un agréable séjour dans cette belle région volcanique et vallonnée.

Michèle JOSSIER
Présidente FNASCE

Le mot de la Présidente URASCE Auvergne

C'est au cœur du Massif du Sancy, au bord du Lac Chambon, que le 3^{ème} Rallye Culturel National aura lieu du 10 au 12 Juin 2022.

L'URASCE Auvergne est heureuse d'accueillir cette année, ce nouveau Rallye Culturel National dans le département du Puy-de-Dôme. L'ASCEE 63 et tout son comité vous attendent nombreux et vous réservent de belles découvertes tout au long du parcours de ce rallye.

Au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, de la chaîne des Puys - faille de Limagne classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, le Domaine du Lac Chambon vous accueille dans un cadre naturel protégé. Ce domaine séduira les amoureux de la nature avec son accès direct au lac et à la chaîne des Puys.

Pour ceux qui ne participeraient pas au rallye, la station offre de belles balades, et toutes sortes d'attractions.

Le meilleur accueil vous sera réservé par toute une équipe d'Auvergnats prête à vous faire partager leur amour pour leur région, afin que vous gardiez un excellent souvenir de ce week-end culturel et vous donne l'envie de revenir.

Venez nombreux participer.

Ornella MIMY
Présidente URASCE Auvergne



Le mot de la Présidente ASCEE 63

C'est avec un très grand plaisir que nous accueillons le 3^{ème} Rallye Culturel National.

La station du Lac Chambon nous offre un paysage magnifique avec de superbes installations au cœur du parc des Volcans d'Auvergne.

Le matin :

- Départ du Domaine du Lac Chambon pour un rallye routier.

Vous embrasserez du regard les paysages sur le Sancy et la chaîne des puys, la Limagne d'Allier, et découvrirez sa viticulture et ses maisons vigneronnes, ses joyaux romans, son petit patrimoine (fontaines, lavoirs...), ses découvertes archéologiques et historiques gauloises et romaines.

L'après-midi :

- Départ du rallye pédestre dans Clermont-Ferrand.

Son patrimoine architectural médiéval, son centre historique ancien, ses richesses d'art roman, ses hommes illustres, ses curiosités et typicités diverses, vous seront proposés à la découverte tout au long du parcours.

L'ASCEE 63 apportera une attention particulière sur le choix des produits locaux (fromages, charcuteries, vins d'Auvergne, ...) et vous fera déguster les spécialités de notre département.

Vos soirées seront également animées et une soirée dansante clôturera ce moment de convivialité au Lac Chambon.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour ce superbe week-end de balades en Auvergne.

Ornella MIMY
Présidente ASCEE 63



INFORMATIONS TOURISTIQUES

La région Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes est devenue l'une des toutes premières régions en Europe, plus peuplée que 13 des 28 pays de l'Union européenne.

Couvrant près de 70 000 km², soit 13 % du territoire métropolitain, elle s'étend du Massif central à l'ouest, jusqu'aux Alpes à l'est. Sa superficie est équivalente à celle de l'Irlande.

Avec 80 % de son territoire situé en montagne, Auvergne-Rhône-Alpes est la plus grande région de montagne d'Europe.

Le Massif central s'étend sur la moitié ouest de la région jusqu'aux vallées de la Saône et du Rhône. Il se caractérise par la succession de plateaux et de massifs montagneux d'altitude moyenne variant de 500 à 1 900 mètres dans le massif des Monts Dore et celui des Monts du Cantal. Ce relief volcanique, avec des vallées escarpées en étoile autour des principaux massifs révèle et offre une large palette de magnifiques et étonnantes destinations touristiques préservées.

Avant sa fusion avec la région Rhône-Alpes en 2016, la région Auvergne regroupait les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Sa capitale régionale était représentée par Clermont-Ferrand.

Le département du Puy-de-Dôme

Son nom lui vient d'un volcan « endormi », le puy de Dôme.

Le département du Puy-de-Dôme se caractérise tout d'abord par ses 80 volcans, parmi lesquels le puy de Dôme, dont le sommet culmine à plus de 1 465 mètres.

Mais il se compose également de plusieurs entités paysagères remarquables :

- la chaîne des Puys au nord-ouest (classée patrimoine mondial de l'UNESCO avec la faille de la Limagne en 2018) ;
- les monts Dore au sud-ouest (où se trouve le puy de Sancy, point culminant du département et du Massif central) ;
- les monts du Forez à l'est ;
- le Livradois au sud ;
- les massifs des Bois Noirs au nord-est ;
- le Cézallier au sud / sud-ouest.
- la plaine de la Limagne, la vallée de l'Allier et celle de la Dore, sont situées au nord et au centre du département.

Vulcania, parc européen du volcanisme permet de mieux comprendre l'histoire et le fonctionnement des volcans, avec des films et animations autour des dinosaures, des geysers et mouvements terrestres, en partenariat avec la Cité des Sciences de Paris.

Le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le relief volcanique offrent aussi de nombreux lacs pour la pêche, le nautisme ou la baignade.

Situé à cheval sur les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes, le parc Livradois-Forez s'étire du Nord au Sud



sur 110 km sur les départements du Puy-de-Dôme, de la Loire, de la Haute-Loire et offre de magnifiques circuits de randonnées.

On peut également citer les gorges de la Sioule, les réserves naturelles de la vallée de Chaudefour, des Sagnes de La Godivelle, les nombreuses cascades.

Le village d'accueil, Murol



Murol est un petit village situé au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et du Massif du Sancy. Ne manquez surtout pas de visiter le château de Murol. Juché sur un promontoire de basalte, cet édifice du XII^{ème} siècle, transformé en château fort puis remanié à la Renaissance, surplombe les eaux du lac Chambon et réserve bien des surprises à celui qui viendra le visiter.

Formé par le volcan « le Tartaret » qui a obstrué le lit de la rivière « Couze Chambon », le Lac Chambon (60 ha), est situé principalement sur les communes de Chambon-sur-Lac et de Murol.

Ses rives, très découpées, sont équipées d'un sentier qui permet d'en faire le tour (3,5 km) en environ une heure ; des aménagements sur pilotis permettent de traverser des portions de zones marécageuses.

Le Domaine du Lac Chambon vous accueillera dans un cadre naturel protégé et séduira les amoureux de la nature avec son accès direct au lac.

L'été, ambiance balnéaire avec ses plages, baignade surveillée, farniente, canoë, pédal'eau, pêche, aire de jeux aquatiques, piste cyclable.

Belles randonnées accessibles en famille, la Dent du Marais, le Saut de la Pucelle, les cascades.

L'hiver, Chambon-sur-Lac tout proche, est une destination paisible, à proximité des domaines skiables de Super-Besse, du Mont-Dore et de Beaune-Le-Froid.

La station familiale du Chambon-sur-Lac est située entre 1 350 m et 1 800 m d'altitude.

INFORMATIONS PRATIQUES

Plan de situation



CARTE PHYSIQUE DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME



Accès au site

En voiture :

Grâce à sa situation privilégiée à la croisée des grands axes autoroutiers (A71-A75-A89), vous rejoindrez le Massif du Sancy en toute sécurité en empruntant des voies rapides :

Liaisons autoroutières

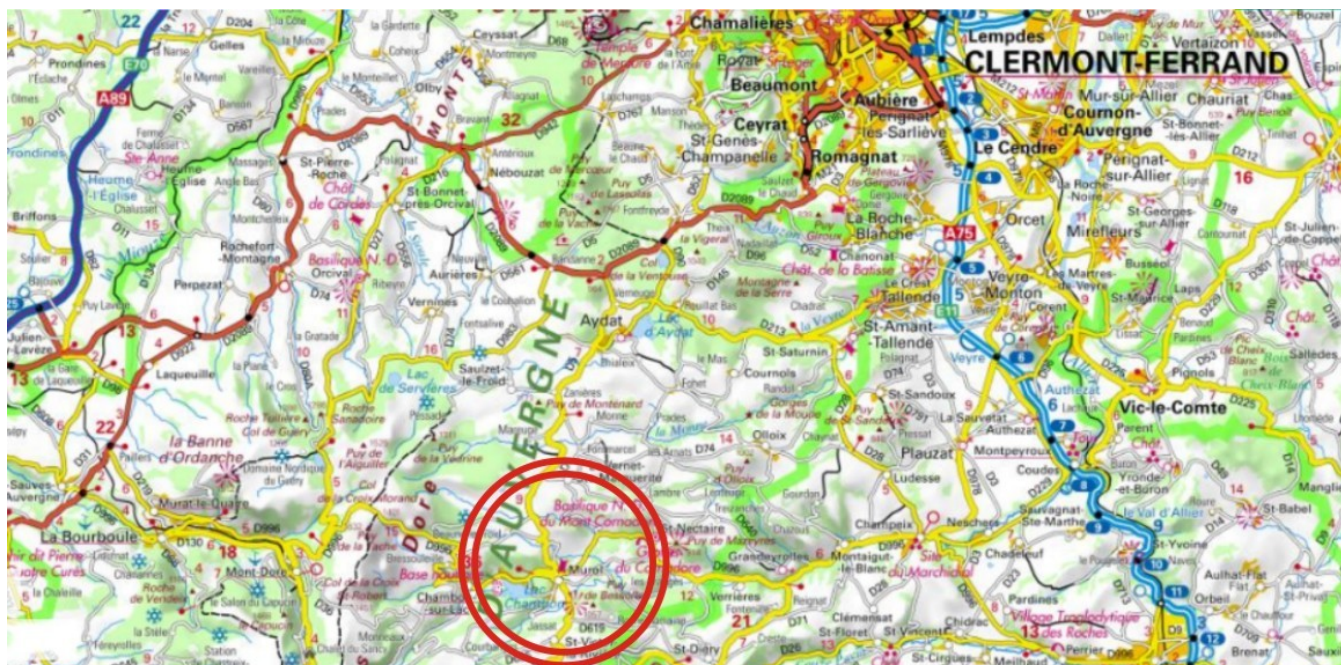
- **A47 / A72** : Givors, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, puis A75 direction Montpellier (sortie n° 6 - Besse / Champeix)
- **A71** : Paris, Orléans, Bourges, Clermont-Ferrand, puis A75 direction Montpellier (sortie n° 6 - Besse / Champeix)
- **A89** : Limonest, Tarare, Balbigny, Clermont-Ferrand, puis A75 direction Montpellier (sortie 6 - Besse / Champeix)
- **A75 / A750** : Béziers / Montpellier, direction Clermont-Ferrand (sortie n° 8 - Vic-le-Comte / Coudes, puis suivre direction Champeix)
- **A89** : Bordeaux, Brive, Ussel, Clermont-Ferrand (sortie n°5 - Saint-Julien-Puy-Laveize / Sancy)

En train :

Gare de Clermont-Ferrand

En avion :

Aéroport international de Clermont-Ferrand Aulnat



Domaine du Lac Chambon Murol (63790)



Hébergement

Hébergement en Cottage Family :

1 chambre - 2 lits simples, 1 chambre - 1 lit double, 1 salle de bain

sur la base de 3/4 personnes par cottage (et selon les règles sanitaires en vigueur à la date de la manifestation).

Linge de lit inclus.



Restauration

Le site d'hébergement dispose d'une salle de 200 m² et d'une capacité de 110 places, disposant d'une terrasse avec vue panoramique sur le Massif du Sancy.

La cuisine sera élaborée par le Domaine du Lac Chambon.

L'ASCEE 63 apportera une attention particulière sur le choix des produits locaux (fromages, charcuteries, vins d'Auvergne....).

Vendredi soir, un apéritif d'accueil sera suivi d'un dîner.

Le déjeuner du samedi sera pris en commun à Clermont-Ferrand.

Le samedi soir sera l'occasion de vous offrir un dîner de gala.

Le déjeuner du dimanche midi sera composé d'un buffet froid (possibilité d'un panier-repas à emporter).



PROGRAMME

Déroulement des journées de la manifestation

Vendredi 10 Juin

16h00 : Accueil des participants
16h00 - 19h00 : Animations Sécurité routière
16h00 - 19h00 : Dégustation-vente de spécialités de producteurs locaux
19h00 : Briefing / apéritif de bienvenue
20h00 : Repas et animations soirée

Samedi 11 Juin

Matin : rallye touristique routier
Après-midi : rallye pédestre dans Clermont-Ferrand

7h00 : Petit déjeuner et Rappel des consignes
7h45 : Distribution du pack rallye (guide routier, questionnaires) - **1^{er} départ**
8h15 : Dernier départ

12h00 : Pause méridienne à Clermont-Ferrand (déjeuner + jeux enfants)

13h45 : Distribution du pack rallye (guide de découverte / carte, questionnaires)
14h00 : Début du rallye pédestre
18h00 : Fin du rallye et Départ vers le Domaine du Lac Chambon

19h30 : Apéritif - Dégustation de produits locaux
20h00 : Remise des récompenses
21h00 : Dîner et soirée dansante

Dimanche 12 Juin

9h00 : Visite d'un site touristique (*au choix Grottes de Jonas ou Fontaines pétifiantes de St-Nectaire*)
12h00 : Retour au Domaine du Lac Chambon
12h30 : Déjeuner Buffet froid
14h00 : Départ des participants

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le rallye culturel national proposé par l'ASCEE 63 sous l'égide de la FNASCE va permettre aux participants de découvrir les richesses et curiosités patrimoniales du département du Puy-de-Dôme, ainsi que la ville de Clermont-Ferrand.

Les équipes seront composées au maximum, de 4 co-équipiers adultes.

Le matin :

- Départ du Domaine du Lac Chambon pour un rallye routier.

Vous embrasserez du regard les paysages sur le Sancy et la chaîne des puys, la Limagne d'Allier, et découvrirez sa viticulture et ses maisons vigneronnes, ses joyaux romans, son petit patrimoine (fontaines, lavoirs...), ses découvertes archéologiques et historiques gauloises et romaines.

L'après-midi :

- Départ du rallye pédestre dans Clermont-Ferrand.

Son patrimoine architectural médiéval, son centre historique ancien, ses richesses d'art roman, ses hommes illustres, ses curiosités et typicités diverses, vous seront proposés à la découverte tout au long du parcours.

Durant le rallye, les participants alterneront conduite et découverte à l'aide d'un guide routier (road-book), répondront à des questionnaires touristiques et culturels, participeront à des jeux ludiques aux différents points de contrôle.

Un questionnaire spécifique « enfant » sera proposé.

L'ensemble des points obtenus permettra d'établir un classement général au terme du rallye.

Il est précisé et sera rappelé aux participants qu'il ne sera pas tenu compte du temps de parcours réalisé par l'équipe, pour le classement.

Il ne sert et servira donc à rien de rouler vite.

Un groupe indépendant des organisateurs a testé les parcours en conditions réelles de participation, afin de s'assurer de la compatibilité des épreuves avec les délais.

RÈGLEMENT APPLICABLE AU RALLYE

Article 1 - PARTICIPANTS AUTORISÉS

Sont admis à participer :

- les adhérents des ASCE affiliées à la FNASCE,
- les ayants droit (conjoint et enfants sans limite d'âge) d'un membre actif adhérent d'une ASCE affiliée. Pour les enfants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle.
- les équipes partenaires invitées par l'ASCE organisatrice. Elles ne peuvent recevoir les trophées fédéraux.

Article 2 - RESPONSABILITÉ DES PRÉSIDENT(E)S

Tous les participants à une manifestation sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance.

Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de médiation et discipline fédérale.

Article 3 - OBLIGATION DES PARTICIPANTS

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, remise des récompenses, ...) pendant toute la durée de la manifestation.

En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 4 - COMMISSION DE CONTRÔLE

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée des manifestations culturelles nationales.

Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles d'intervenir dans le cadre du déroulement des manifestations.

Cette commission est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent présentant un matériel qu'elle jugerait déficient ou dangereux ou s'il ne répondait pas aux exigences du contrôle.

Elle est constituée :

- du responsable de l'activité concernée de l'association organisatrice,
- du président de l'URASCE ou de son représentant,
- du représentant du comité directeur de la FNASCE,
- du représentant de la commission permanente de la culture. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller la commission.

La commission de contrôle peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'elle juge utile (un arbitre, à titre d'exemple).

Les litiges sont examinés et tranchés par la commission de contrôle. Le membre du comité directeur fédéral a voix prépondérante.

Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le représentant de l'URASCE et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

La commission de contrôle se réserve le droit de modifier ou supprimer une ou plusieurs épreuves si les conditions ne permettent pas d'en assurer la sécurité et l'intégrité de celles-ci.

Afin de ne pas être à la fois juge et partie, aucun des membres de cette commission ne peut participer aux épreuves de la présente manifestation organisée.

Article 5 - CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS

À l'inscription :

Chaque association participante fournit à l'organisateur, la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- l'identité des participants ;
- le numéro de la carte d'adhérent ASCE ou de l'adhérent ASCE de rattachement, dans le cas d'un ayant-droit.

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise à l'organisateur, par son président, ne pourra prendre part à la manifestation, de quelle que manière que se soit.

Toute modification ultérieure d'inscription, non confirmée par courrier ou courriel, ne pourra être prise en compte et validée pour la présente manifestation.

A l'accueil de la manifestation :

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente de la culture, assisté du représentant fédéral qui s'assurent que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- sa carte d'adhérent à jour, signée avec la photo apposée ;

* pour un ayant-droit :

- une pièce justificative de son identité (avec photo),
- la carte de l'adhérent de rattachement (conjoint ou parent) à jour signée.

Seules les cartes d'adhésion éditées sur le support fourni par la FNASCE sont valables.

Le conducteur désigné de l'équipe devra présenter :

- la copie du permis de conduire,
- la copie de l'assurance du véhicule.

Article 6 - PÉNALITÉS ET SANCTIONS

La commission de contrôle peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite.

En cas d'incidents graves, elle peut exclure l'équipe fautive.

Les sanctions immédiates prises par la commission de contrôle ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE (commission de médiation et discipline).

Article 7 - TROPHÉES REMIS PAR LA FNASCE

Ils sont au nombre de trois et sont obligatoires (*les autres récompenses sont laissées à la discrétion de l'organisateur*).

Il s'agit du trophée fédéral, de l'assiette du ministre et du trophée du plus grand nombre.

- **le trophée fédéral** : il est obligatoirement attribué à l'ASCE arrivée première au classement, selon le mode défini à l'article « 16 - Classements ».

Il est remis par le représentant fédéral.

- **l'assiette du ministre** : elle est obligatoirement attribuée à l'ASCE arrivée deuxième au classement, selon le mode défini à l'article « 16 - Classements ».

Elle est remise par un représentant de l'administration.

- **le trophée du plus grand nombre** : il est remis à l'ASCE qui a le plus grand nombre de participants à la manifestation à l'exclusion de l'ASCE organisatrice.

En cas d'égalité, c'est l'ASCE la plus éloignée du lieu de la rencontre qui le remporte.

Il est remis par le représentant de la commission permanente culture.

Article 8 - ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

La FNASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée.

L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération et figurent sur la notice accompagnant la carte d'adhérent.

Toutefois, si l'adhérent estime que le montant des garanties est insuffisant, il peut souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de son choix.

La FNASCE et l'ASCE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association). Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de souscrire une assurance garantissant les dommages de son matériel pouvant être causés par une chute, un vol, etc.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu de la manifestation, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours.

Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine.

Article 9 - DROIT À L'IMAGE

Chaque participant à une organisation fédérale, accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCE.

Le fait de s'inscrire à la manifestation implique l'acceptation que l'organisateur ou la FNASCE utilise son image dans le cadre de son activité.

Si un participant refuse que son image soit exploitée par l'organisateur, il devra le mentionner par écrit au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

Article 10 - SOINS / HOSPITALISATION

En cas de blessure ou d'accident, les participants à cette manifestation autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique, en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Article 11 - ANNULATION - DÉSISTEMENT

Après le 15 mai 2022 à minuit, aucun remboursement ne sera effectué pour une annulation-désistement de convenance personnelle.

Après cette date, toute autre demande de remboursement, de quelque nature que ce soit, sera étudiée par l'ASCEE organisatrice, sans préjuger de la décision finale.

Toute annulation-désistement devra être signifiée par écrit et lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de l'ASCEE organisatrice.

L'éventuel remboursement du séjour et sa quotité, ne sera possible que sur présentation d'un bulletin d'hospitalisation, certificat médical ou justificatif d'un événement familial exceptionnel, à produire et transmettre avant le 5 juin 2022 minuit. Au-delà de cette date, toute demande fera l'objet d'attention au cas par cas, selon la nature et la gravité de l'évènement.

Par ailleurs et de fait, le remboursement intégral des sommes versées ne se verra effectué que pour cause de restrictions sanitaires imposées et indépendantes de l'ASCEE organisatrice.

Article 12 - CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, la commission de contrôle se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation, après avis du représentant du comité directeur fédéral.

Article 13 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Par le seul fait de son inscription, tout participant à cette manifestation adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement. Il accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque participant certifie avoir pris connaissance du règlement de la présente manifestation organisée et l'accepte.

Article 14 - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Nombre d'équipiers :

Les équipes peuvent être constituées au maximum, de 4 co-équipiers adultes.

Article 15 - SÉCURITÉ

Les conducteurs des véhicules devront respecter le code de la route ainsi que les limitations de vitesse.

Article 16 - CLASSEMENTS / RÉCOMPENSES

Chaque équipe se verra attribuer des points à chaque bonne réponse des divers questionnaires, quizz, planches photos, ...

L'équipe qui obtiendra le plus de points au total de l'ensemble des épreuves, sera déclarée vainqueur du rallye culturel 2022.

Le classement final suivant sera établi par ordre décroissant du nombre de points obtenus par les équipes.

En cas d'égalité, c'est la question subsidiaire (*réponse la plus proche du résultat, ou différence la plus petite du résultat*) qui départagera les équipes.

Des récompenses, lots seront attribués jusqu'à la dixième place du classement final. Néanmoins, chaque équipe sera récompensée pour sa participation.

Les enfants disposeront d'un classement différencié des équipes « adultes ».

Ces récompenses sont distinctes des trophées remis par la FNASCE (trophée fédéral, assiette du ministre, trophée du plus grand nombre).

Dispositions COVID 19 en vigueur - Respect des mesures sanitaires. Pass vaccinal obligatoire.

3^{ème} RALLYE CULTUREL NATIONAL
10 - 11 - 12 Juin 2022
Domaine du Lac Chambon
Murol - Puy-de-Dôme (63)

Fiche d'inscription individuelle N°

(N° à reprendre dans la fiche récapitulative)

NOM :	Prénom :
N° CARTE ASCE :	Département :
Adresse administrative ou personnelle (retraité) :	
Téléphone :	Mobile :
Courriel :	

Ayants droit accompagnants :	Date de naissance pour les mineurs
NOM :	Prénom : ___ / ___ / ___
NOM :	Prénom : ___ / ___ / ___
NOM :	Prénom : ___ / ___ / ___
NOM :	Prénom : ___ / ___ / ___

Visa du (de la) président(e) de l'ASCE

Séjour pension complète (10-06 soir / 12-06 midi) (2 nuitées, 4 repas, 2 petits déjeuners)							
Prix / enfant 2 - 5 ans	Nb . pers.	Prix / enfant 6 - 10 ans	Nb . pers.	Prix / enfant 11 - 13 ans	Nb . pers.	Prix / pers. + de 14 ans et adulte	Nb. pers.
84 €		113 €		124 €		160 €	
MONTANT TOTAL						0 €	

Dispositions COVID 19 en vigueur - Respect des mesures sanitaires. Pass vaccinal obligatoire.

Personne avec qui vous désirez partager l'hébergement :

NOM :	Prénom :	ASCE :
NOM :	Prénom :	ASCE :
NOM :	Prénom :	ASCE :

Arrivée prévue vers h

Je souhaite participer à la visite guidée du dimanche matin

Oui Non (cochez la case de votre choix)

Grottes de Jonas Fontaines pétifiantes de St-Nectaire

Je souhaite disposer de panier-repas pour le déjeuner de dimanche

Oui Non (cochez la case de votre choix)

Nombre de paniers-repas :

=====

dans le cadre de la RGPD, j'accepte que l'ASCEE 63 collecte et utilise mes données personnelles renseignées sur ce bulletin dans le cadre des activités liées à la présente manifestation.

Je soussigné(e), autorise l'ASCEE 63 à publier les photographies prises de ma personne et des ayants droit, au cours de la présente manifestation dans le Puy-de-Dôme. Ces images pourront être diffusées sur le site de l'ASCEE 63 et de la FNASCE (www.fnascee.org).

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement de la présente manifestation et déclare en accepter et adhérer sans restriction aux contenu et dispositions.

Fait à, le
(Signature du titulaire de la fiche d'inscription)

Dispositions COVID 19 en vigueur - Respect des mesures sanitaires. Pass vaccinal obligatoire.

=====

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable,
cette fiche doit être complétée et transmise par courriel sur la BALU ASCEE 63 (ascee63@i-carre.net)
avec copies aux deux adresses courriels individuelles des personnes à contacter.

Les informations devront être reprises dans la fiche récapitulative.

Description des visites

Les Grottes de Jonas

Au cœur du parc des volcans d'Auvergne, le site troglodyte de Jonas bénéficie d'un panorama extraordinaire et d'une incroyable vue sur la vallée de la Couze Pavin.

C'est un véritable village que les hommes du Moyen-Âge ont creusé dans cette falaise volcanique, haute de 100 m et longue de 500 m.

Les moines en quête de spiritualité ont réalisé les premiers creusements dont l'un des plus beaux trésors de l'époque romane : la somptueuse Chapelle Saint-Laurent-des-Roches, couverte de fresques du IX^{ème} siècle.

Puis les Seigneurs croisés de Jonas construisirent un redoutable château afin de sécuriser et de contrôler cette vallée riche et convoitée.



Venez à la découverte de cette forteresse troglodyte exceptionnelle, de son escalier à vis creusé dans la roche, de son four à pain et de ses 60 cavités !

Durée de la visite animée médiévale : 1h30

Attention : Site non accessible PMR (+ de 500 marches) - Prévoir de bonnes chaussures et des vêtements de pluie en cas d'intempéries -



Les Fontaines pétrifiantes de St-Nectaire

C'est un art méconnu et une visite des plus originales.

Dans ce lieu insolite, on y transforme l'eau en pierre.

C'est d'abord tout un parcours de l'eau de pluie qui s'infiltré profondément sous terre, 3 000 à 4 000 mètres de profondeur. Elle va rencontrer dans cette zone, du gaz carbonique qui va la ré-expulser vers la surface... Ces sources chaudes jaillissent du centre de la terre, 40 années plus tard chargée de sels minéraux.

Filtrée au préalable, l'eau va s'écouler sur une surprenante chute d'eau de 14 mètres de hauteur, permettre d'enlever le gaz carbonique et de déposer de fins cristaux de calcite sur les objets.

Depuis quatre siècles sur ce site, c'est le même rituel et savoir-faire ancestral pour ce système de pétrification, qui permet de réaliser des objets 100 % « made in France ».



(page laissée intentionnellement blanche)

3^{ème} RALLYE CULTUREL NATIONAL
10 - 11 - 12 Juin 2022
Domaine du Lac Chambon
Murol - Puy-de-Dôme (63)

Fiche d'inscription récapitulative

ASCEE _ _

N° Fiche ind.	N° Adhérent	NOM	Prénom	Montants
1	-- / -----			0 €
2	-- / -----			0 €
3	-- / -----			0 €
4	-- / -----			0 €
5	-- / -----			0 €
MONTANT TOTAL				0 €

Cette fiche doit reprendre les fiches individuelles renseignées.

L'inscription sera validée dès réception du règlement sur le compte de l'ASCEE 63,

- **de préférence par virement bancaire**, aux coordonnées RIB ci-jointes,

IBAN : FR76 1680 6001 0039 1762 4000 091

BIC : AGRIFRPP868

- ou par chèque libellé à l'ordre de **ASCEE 63**,

et envoyé à l'adresse ci-dessous, **impérativement avant le 15 / 04 / 2022** :

ASCEE 63 - Rallye culturel -

7 rue Léo Lagrange - 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

*Dans le cadre d'une démarche éco-responsable, merci de bien vouloir
retourner SVP cette fiche récapitulative, par courriel sur la BALU ASCEE 63 (ascee63@i-carre.net)
avec copies aux trois adresses courriels individuelles ci-après.*

Dispositions COVID 19 en vigueur - Respect des mesures sanitaires. Pass vaccinal obligatoire.

(page laissée intentionnellement blanche)

PERSONNES À CONTACTER

Pour tous renseignements :

Ornella MIMY

Présidente ASCEE 63

06 88 70 50 64

ornelle.mimy@sfr.fr

Dominique MONTAGNE

06 86 71 16 94

chevalblanc18@free.fr

=====